

Arcachon, le 01 Janvier 2023

MONTANT DES HONORAIRES (TTC, TVA 20% incluse)

VENTES : Sur montant prix de vente net vendeur à la charge de l'acquéreur

- 8 % maximum jusqu'à 80 000 €
- 7 % maximum prix compris entre 80 001 € et 160 000 €
- 6 % maximum prix supérieur à 160 001 €
- Dans tous les cas, minimum de 4000 €

Honoraires à la charge de l'acquéreur

LOCATIONS ANNUELLES :

Honoraires de Location :

Honoraires locataire :

- Constitution dossier, visite, visite, rédaction de bail : 10€/m² de surface habitable.
- Etat des Lieux : 3€/m² de surface habitable

Honoraires propriétaire :

- Constitution dossier, visite, visite, rédaction de bail : 10€/m² de surface habitable.
- Etat des Lieux : 3€/m² de surface habitable

LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX

1 mois de loyer HT à la charge du locataire

ESTIMATIONS, avec attestation, dans un rayon de 20 kilomètres : 150.00 € TTC à la charge du propriétaire

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA.

En cas de commercialisation de bien neuf, le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.